Guide Pratique pour la Formalisation des Entreprises au Bénin

Créer et Formaliser une Entreprise au Bénin en Quelques Étapes

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BÉNIN

APIEx
Agence de Promotion des Investissements et des Exportations

Formalisation en ligne

Vous souhaitez créer une entreprise au Bénin ?

Notre service de formalisation en ligne est conçu pour vous garantir une inscription réussie et rapide.

Que vous soyez un jeune entrepreneur, un investisseur potentiel, ou simplement à la recherche d'informations sur les démarches administratives, notre plateforme dédiée, www.monentreprise.bj, est votre solution. Elle vous offre des informations précises, à jour et
complètes sur les procédures de création, de réimmatriculation, de modification d'entreprise, ainsi que sur le renouvellement de la carte de commerçant ou d'importateur.

Grâce à des guides détaillés, des formulaires faciles à utiliser, des conseils pratiques et des liens utiles, nous vous accompagnons à chaque étape de votre parcours entrepreneurial.

Conscients du rôle crucial que joue chaque entreprise dans le développement économique du Bénin, nous nous engageons à soutenir vos projets et à transformer vos idées en actions concrètes.

Nous sommes impatients de vous accompagner dans cette belle aventure entrepreneuriale au Bénin.

SOMMAIRE

P.01
Choix de la forme Juridique

P.02
TABLEAU COMPARATIF POUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

P.03
TABLEAU DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS POUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

P.04
LES SERVICES DE FORMALISATION DES ENTREPRISES AU BENIN

P.04 à 11
FORMALITES D'ENREGISTREMENT DES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

Choix de la forme Juridique

Le Bénin occupe une position géographique stratégique en Afrique de l'Ouest, offrant un accès privilégié aux marchés régionaux et sous-régionaux.

En tant que pays côtier avec le port de Cotonou, l'un des plus importants de la région, il bénéficie d'une voie d'accès clé aux importations et aux exportations.

Il est traversé par plusieurs corridors routiers majeurs, renforçant son rôle de plaque tournante pour le transport terrestre en Afrique de l'Ouest. La stabilité politique et les réformes économiques entreprises par le gouvernement béninois créent un environnement favorable aux affaires, soutenu par des incitations fiscales dans les zones économiques spéciales.

En tant que signataire d'accords commerciaux régionaux et internationaux, le Bénin offre des opportunités d'exportation attrayantes.

En résumé, la position géographique du Bénin fait du pays un centre régional pour les affaires, favorisant les collaborations, les partenariats et les investissements.

Le Bénin est, depuis le 08 mars 1995, membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), qui, regroupe aujourd'hui 17 pays.

Les formes juridiques en vigueur au Bénin sont régies par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. Il s'agit notamment de :

> L'entreprenant
> L'entreprise individuelle (commerçant personne physique)
> La Société à Responsabilité Limitée (SARL)
> La Société par Actions Simplifiées (SAS)
> La Société Anonyme (SA)
> Le Groupement d'Intérêt Économique (GIE)
> La Société en Nom Collectif (SNC)
> La Société en Commandite Simple (SCS)

Chaque type d'entreprise a ses propres caractéristiques administratives, fiscales, sociales et financières.

TABLEAU COMPARATIF POUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

CARACTERISTIQUES	STATUT JURIDIQUE			
	ENTREPRISE INDIVIDUELLE	S.A.R.L & S.U.A.R.L	S.A & S.A.U	G.I.E
Capital minimum démarrage	0	Capital Social librement fixé par les associés ou l'associé unique	10.000.000 FCFA minimum Libération du ¼ à la constitution et du solde dans les 3 ans	0
Associé Minimum	01	01	01	02
Direction	Entrepreneur /commerçant	Gérant (associé ou non) nommé par les associés	Directeur général, ou Administrateur Général	Président
Crédibilité auprès des tiers	Très faible	Importante	Très importante	faible
Responsabilité associé	Illimitée (élargie aux biens personnels de l'entrepreneur	Limitée aux apports	Limitée aux apports	Illimitée et solidaire (sauf convention contraire avec les tiers)
Commissaires aux comptes	Sans	Pas obligatoire, sauf si le capital dépasse 10 millions de FCFA ou le chiffre d'affaires dépasse 250 millions de FCFA ou l'effectif permanent dépasse 50 personnes	Obligatoire	Sans

*Le tableau ci-dessus présente les caractéristiques des quatre (04) types d'entreprises les plus répandues.

TABLEAU DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS POUR LE CHOIX DE LA FORME JURIDIQUE

STATUT JURIDIQUE	AVANTAGES	INCONVENIENTS
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	◊ Aucun capital minimum exigé pour le démarrage ◊ Formalités de constitution rapides et simplifiées ◊ Coût de constitution assez faible ◊ Régime fiscal incitatif et très souple avec une exonération de la patente pour les nouvelles entreprises pendant les douze (12) premiers mois d'exercice	◊ Responsabilité illimitée de l'entrepreneur. En cas de faillite, le patrimoine de l'entrepreneur est engagé ◊ Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires : banques, fournisseurs, clients… ◊ Accès difficile au crédit
S.A.R.L & S.U.A.R.L	◊ Capital minimum librement fixé par le ou les associés ◊ Possibilité de constituer la S.A.R.L ou S.U.A.R.L par acte sous seing privé Coût de constitution faible ◊ Responsabilité limitée : les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports ◊ Les associés ont la possibilité d'assurer un contrôle étroit de l'accès de nouveaux associés au capital de la société ◊ La société pourra continuer d'exister en cas de décès de l'un des associés ou du gérant (si le contraire n'est pas stipulé dans les statuts) ◊ Régime fiscal incitatif et très souple avec une exonération de la patente pour les nouvelles entreprises créées pendant les douze (12) premiers mois d'exercice	◊ Exigence d'une libération du capital social librement fixé lors de la constitution ◊ Les associés ne peuvent céder librement leurs parts sociales
S.A & S.A.U	◊ Très crédible auprès des tiers Grande capacité de mobilisation des fonds (la S.A ou S.A.U peut faire appel à l'épargne publique) ◊ Le risque limité aux apports ◊ La possibilité de libérer seulement le quart du capital ◊ La possibilité pour les associés de céder librement de leurs actions	◊ Le capital social minimum assez élevé ◊ Frais de constitution très élevés ◊ Système d'administration très lourde (CA, commissaires aux comptes…) pour les nouvelles sociétés
G.I.E	◊ Le GIE peut être créé sans capital de départ ◊ Les formalités de constitution sont assez souples ◊ Flexibilité dans l'organisation et le fonctionnement	◊ Les membres d'un GIE sont supposés avoir une activité. Le GIE, lui-même, ne peut pas avoir pour but la recherche et le partage de bénéfices mais plutôt « de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les moyens de cette activité » ◊ Faible crédibilité vis-à-vis des tiers, surtout des banques ◊ Les membres du GIE sont solidairement responsables des dettes du GIE

*Le tableau ci-dessus présente les caractéristiques des quatre (04) types d'entreprises les plus répandues.

LES SERVICES DE FORMALISATION DES ENTREPRISES AU BENIN

Avec les réformes structurelles et institutionnelles engagées par le Gouvernement du Bénin, l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) est devenue aujourd'hui l'interlocuteur unique des investisseurs au Bénin.

Elle est donc la structure en charge de la formalisation des entreprises au Bénin et de l'accompagnement des entrepreneurs et des investisseurs dans l'accomplissement de toutes leurs formalités de création et de formalisation de leurs entreprises.

Aujourd'hui le processus de formalisation des entreprises au Bénin a été totalement simplifié, modernisé et rendu presque gratuit.

Ainsi :

Toutes les formalités se font désormais en une seule étape, dans une seule structure, un seul lieu et une seule adresse: L'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) ;

www

Avec la formalisation en ligne, **il est possible de créer son entreprise depuis sa maison** à travers la plateforme www.monentreprise.bj ;

Le délai de création est complètement réduit. Ainsi vous obtenez des certificats dématérialisés authentifiés par QR code de votre entreprise en seulement trois (03) heures ouvrables ;

Une solution de paiement en ligne (MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit).

FORMALITES D'ENREGISTREMENT DES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

Formaliser une entreprise, c'est l'enregistrer au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) conformément aux dispositions de l'OHADA. Cette procédure se fait entièrement en ligne selon les étapes suivantes :

Mode Operatoire

01

S'inscrire et se connecter sur le site www.monentreprise.bj

02

Répondre aux questions du guide

03

Vérifier la disponibilité du nom de l'entreprise à créer

04

Remplir le formulaire unique

05

Scanner et charger les documents demandés

06

Payer (MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

ETABLISSEMENTS

Pièces à fournir :

- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel pour les Nationaux et Passeport pour les étrangers;**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur (disponible sur www.monentreprise.bj);**
- **Une (01) photo d'identité récente du Promoteur (couleur à fond Blanc);**
- **Carte consulaire, titre de séjour, E-visa ou carte de résident pour les étrangers.**

SOCIETES

Société A Responsabilité Limitée (SARL) ou Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée (SUARL)

L'intervention du notaire n'est pas obligatoire (au choix), L'associé unique ou les associés sont libres de choisir le montant minimum de capital social de départ, Des statuts des SARL ou SUARL sous seing privé sont générés directement par la plateforme **www.monentreprise.bj**

Pièces à fournir :

- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel de ou des associé(s) pour les Nationaux et Passeport pour les étrangers ;**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du ou des gérant(s) datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur du ou des gérant(s) (disponible sur www.monentreprise.bj) ;**
- **Une (01) photo d'identité récente du gérant principal (A couleur en fond blanc) ;**
- **Carte consulaire, titre de séjour, E-visa ou carte de résident pour les étrangers ;**
- **Copie des Statuts de la société (Notarié ou sous seing privé);**
- **Bordereau de versement ou Tableau récapitulatif des apports selon qu'il soit en numéraire ou en nature.**

SA, SAS, GIE, SCI, SCP, Succursale et Bureau de représentation

Pour ce qui est de la création des autres types de Sociétés : les Sociétés Anonymes (SA), les Sociétés par Actions Simplifiées (SAS), les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), les Sociétés Civiles Immobilières, les Sociétés Civiles Professionnelles, les Succursales et les Bureaux de Représentation, il est conseillé de consulter un notaire.

Pièces à fournir :

- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel de ou des actionnaire(s) pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers;**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du ou des DG ou PDG datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur du DG ou PDG (disponible sur www.monentreprise.bj) ;**
- **Une (01) photo d'identité récente du gérant principal (A couleur en fond blanc) ;**
- **Carte consulaire, titre de séjour, E-visa ou carte de résident pour les étrangers ;**
- **Copie des Statuts de la société (Notarié) ;**
- **Bordereau de versement ou Tableau récapitulatif des apports selon qu'il soit en numéraire ou en nature;**
- **Dépôt minimum légal supérieur ou égal au 1/4 du capital social exigé.**

COUT ET DELAI

FORME JURIDIQUE	COÛT	TYPE DE STATUT	DÉLAIS
Etablissement	10.000 FCFA	Pas de statut	3 heures Ouvrables
Société A Responsabilité Limitée ou	22.000 FCFA	Statut sous seing privé ou notarié	3 heures Ouvrables
Société par Actions Simplifiées	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Société Anonyme	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Groupement d'Intérêt Economique	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Société Civile Immobilière	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Société Civile Professionnelle	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Bureau de représentation dont la société mère est une SARL	22.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Bureau de représentation dont la société mère est une SA ou SAS	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Succursale dont la société mère est une SARL	22.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables
Succursale dont la société mère est une SA ou SAS	37.000 FCFA	Notarié	3 heures Ouvrables

CERTIFICATS DELIVRES

L'extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
L'attestation d'Immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU)
La notification du numéro employeur CNSS
La déclaration d'établissement à la Direction Générale du Travail
La Carte d'importateur ou carte professionnelle avec une durée de validité de deux (02) ans
La copie de la publication en ligne de l'extrait du RCCM (l'Annonce Légale)

Tous les certificats électroniques émis par la plateforme sont sécurisés par QR CODE. Ce code peut être lu par un smartphone qui renvoie directement sur l'original du document sur ladite plateforme permettant une authentification des documents.

RE-IMMATRICULATION OU HARMONISATION DU RCCM

Le service Harmonisation ou de Ré-Immatriculation RCCM est destiné aux promoteurs qui désirent reproduire sous le nouveau format en vigueur les informations de leur ancienne copie du RCCM. Le service ne permet ni la modification, ni la correction, ni la demande de copie d'un extrait de RCCM. En cas d'erreur dans l'utilisation du service, les frais de formalité ne sont pas remboursés.

Pièces à fournir :

***ETABLISSEMENTS**

- **Ancienne Copie du RCCM (l'original du P0 et aussi du P2 si l'entreprise a subi des modifications)**
- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur (disponible sur www.monentreprise.bj)**
- **Copie de l'IFU pour la personne physique.**

Coût: 5000 FCFA (payable par MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

Pièces à fournir :

***SOCIETES**

- **Ancienne Copie du RCCM (l'original du M0 et aussi du M2 si la société a subi des modifications)**
- **Statuts de la société**
- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel de ou des associé(s) pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du ou des gérant(s) datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur du ou des gérant(s) (disponible sur www.monentreprise.bj)**
- **Copie de l'IFU pour la personne morale (Société).**

Coût: 5000 FCFA (payable par MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

MODIFICATIONS RCCM

Apporter des modifications au RCCM consiste pour les promoteurs, pour des raisons qui leur sont propres à ajouter ou soustraire des informations sur le RCCM. Elle peut porter sur les éléments suivants :

Changement de dénomination sociale, de raison sociale ou d'enseigne;

Changement relatif à la forme juridique, au capital et à la durée de la personne morale;

Changement des dirigeants, gérants ou associés;

Changement, extension ou cessation partielle de l'activité de la personne morale ;

Cessation temporaire d'activité et reprise d'activité après cette cessation;

Mise en location-gérance, renouvellement du contrat de location-gérance, ou reprise après location-gérance du fonds de commerce ;

Transfert du siège social;

Cession de parts de sociales ou des actions ;

Toutes autres opérations destinées à changer la nature juridique de la société.

NB: Pour les entreprises qui désirent faire un transfert de siège à l'extérieur du ressort du Tribunal de compétence, il leur est fait obligation de se rapprocher dudit tribunal pour procéder à la Radiation pour transfert de siège avant d'introduire le dossier de modification.

Pièces à fournir :

***ETABLISSEMENTS**

- **Extrait du RCCM**
- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel pour les Nationaux ou Passeport plus Titre de Séjour ou Carte Consulaire ou E-visa pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur (disponible sur www.monentreprise.bj)**

Cout : 9 100 FCFA (payable par MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

Pièces à fournir :

***SOCIETES**

- **Extrait du RCCM**
- **Carte d'identité biométrique Certificat d'Identification Personnel de ou des associé(s) pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur du ou des gérant(s) (disponible sur www.monentreprise.bj)**
- **Procès-Verbaux**
- **Statuts de la société mis à jour**
- **Acte de dépôt des statuts**

Coût: 18 100 FCFA (payable par MoMo, Flooz ou Celtiis)

NB: Pour la modification de tous types de sociétés, il faut obligatoirement passer par un notaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE COMMERCANT ET D'IMPORTATEUR

Le renouvellement de la carte de commerçant ou d'importateur est une démarche essentielle pour les professionnels commerçants au Bénin. Avec une validité généralement de deux ans, cette carte constitue une pièce indispensable pour exercer légalement ses activités commerciales et d'importation en République du Bénin. Il est impératif pour les commerçants et les importateurs de veiller à ce que leur carte reste valide en procédant régulièrement à leur renouvellement.

Pièces à fournir :

***Carte de Commerçant**

- **Extrait du RCCM**
- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers**
- **Une (01) photo d'identité récente du Promoteur (couleur à fond Blanc) ;**
- **Carte consulaire, titre de séjour, E-visa ou carte de résident pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur (disponible sur www.monentreprise.bj);**
- **Quittance Impôt de l'année en cours ;**
- **Quittance CCIB de l'année en cours.**

Coût : 5.500 FCFA (payable par MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

***Carte d'Importateur**

- **Extrait du RCCM**
- **Carte d'identité biométrique ou Certificat d'Identification Personnel pour les Nationaux ou Passeport pour les étrangers**
- **Une (01) photo d'identité récente du Promoteur (couleur à fond Blanc) ;**
- **Carte consulaire, titre de séjour, E-visa ou carte de résident pour les étrangers**
- **Un (01) extrait du Casier Judicaire du Promoteur datant de moins de trois (03) mois ou une Déclaration sur l'honneur (disponible sur www.monentreprise.bj);**
- **Quittance Impôt de l'année en cours ;**
- **Quittance CCIB de l'année en cours.**

Coût : 6.000 FCFA (payable par MoMo, Flooz, Celtiis ou carte crédit)

***ACTIVITES REGLEMENTEES**

Au Bénin, l'exercice de certaines activités nécessitent une autorisation préalable avant l'enregistrement de l'entreprise. Cette autorisation est souvent requise pour des activités spécifiques jugées sensibles ou nécessitant une régulation particulière. Il y en a aussi d'autres pour lesquelles les autorisations sont obligatoires avant l'obtention de la carte du commerçant ou d'importateurs.

Autorisation d'exercice délivrée avant l'enregistrement au Registre du commerce

- Santé (centres médicaux, pharmacies, hôpitaux, cliniques vétérinaires)
- Enseignement (maternelle, primaire, secondaire, universitaire)

Autorisation d'exercice délivrée après l'enregistrement au Registre du commerce mais nécessaire pour obtenir la carte professionnelle

- Assurance
- Auto-écoles
- Boucherie (inclus abattage)
- Finance (change, envoi d'argent, microfinance)
- Importation d'équipements médicaux
- Importation de produits chimiques
- Importation de produits miniers
- Importation de produits pétroliers
- Importation d'intrants agricoles
- Importation de produits phytosanitaires
- Restauration (restaurants, bars, débit de boissons, boîtes de nuit, casino, jeux de hasard)
- Sécurité et gardiennage
- Transit et consignation
- Tourisme (hôtellerie, auberge, motels, billetterie, agences de voyage)

www.apiex.bj

Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx)
Mail : contact@apiex.bj **Tél :** +229 21 31 86 50 / 21 31 86 72 / 21 31 07 04